

COMMUNIQUÉ DES ORGANISMES REPRÉSENTANT LES MÉTIERS DE LA CRÉATION



Auteurs du livre, plasticiens, designers, photographes, graphistes, traducteurs, écrivains-poètes, auteurs du spectacle vivant, réalisateurs, scénaristes, auteurs lyriques ou compositeurs...

Nous avons en commun une forme de revenu spécifique, aléatoire par nature, lié à la propriété intellectuelle de nos œuvres et auquel nous sommes très attachés : le droit d'auteur.

Le droit d'auteur représente une situation unique, directement liée à l'économie de la création et donc de la culture. Il n'est comparable à aucun autre moyen de rémunération, ce qui justifie sa gestion par des régimes dédiés. Les artistes-auteurs ont besoin de ce système de rémunération pour exister et continuer à alimenter un marché culturel au poids économique incontestable.

La **retraite universelle** doit respecter les spécificités professionnelles des artistes-auteurs !